



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 11 juillet 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
37	53

Date de convocation

4 juillet 2024

Tourisme - Sports de pleine nature - Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche (TCFIA) – Contrat de partenariat 2024

**N° de la délibération
2024-394**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 11 juillet 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle des fêtes à St-Félicien sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Pierre MAISONNAT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

Excusés : Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Laurent BARRUYER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Isabelle FREICHE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Annie FOURNIER (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Thierry DARD), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à M. Gérard ROBERTON), M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Xavier AUBERT, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, Mme Christèle DEFRANCE, Mmes Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Jean-Christophe WEIBEL

Le TCFIA est la seconde plus grande course française à étape féminine, course qui bénéficie du soutien de l'Union Cycliste Internationale.

En septembre 2022 ARCHE Agglo a accueilli le départ d'une étape du tour cycliste féminin international sur le Domaine du lac de Champos, moyennant une contribution de 8 000 € dont 1 000 € prise en charge par la commune de Saint-Donat. En septembre 2023, ARCHE Agglo s'est positionnée pour l'accueil d'une étape intégrale du TCFIA de St Félicien à Tain l'Hermitage.

Fort de ces expériences réussies, les organisateurs sollicitent ARCHE Agglo pour l'édition 2024 en proposant un départ de la commune de Tournon sur Rhône et une arrivée sur la commune de Mauves pour la seconde étape qui aura lieu le 4 septembre 2024.

Cette sollicitation se traduit par un contrat de partenariat quadripartite : TCFIA / Commune de Tournon/commune de Mauves et ARCHE Agglo. Les Communes de Tournon sur Rhône et de Mauves prennent en charge l'accueil de la manifestation ; il est proposé qu'ARCHE Agglo apporte le soutien financier à cette étape du TCFIA ainsi :

- ✓ Ville départ et Ville d'arrivée : 18 000 €
- ✓ Maillot vainqueur d'étape frappé du logo ARCHE Agglo : 2 000 €

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence de développement touristique et de promotion du tourisme ;

Considérant l'avis du bureau du 4 juillet 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention de partenariat quadripartite entre Le Vélo Club Vallée du Rhône Ardéchois, la commune de Tournon-sur-Rhône, la commune de Mauves et ARCHE Agglo ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme,
Mercuriol-Veaunes, le 11 juillet 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric
SAUSSET
Date de signature : 15/07/2024,
Qualité : Le président ArcheAgglo